

Est-ce votre première demande ?

Dans la négative, veuillez indiquer le  
numéro d'identification (belge) attribué

RBT

Formulaire à introduire en 3 exemplaires

Cachet d'arrivée

**Bureau Central pour Assujettis  
Etrangers  
Service Remboursements  
Tour Sablon 25° étage  
Rue J. Stevens 7  
1000 Bruxelles  
Belgique**

**Demande  
de remboursement de la taxe sur la  
valeur ajoutée**

par un assujetti non établi  
dans le pays  
Assujettis établis au sein de l' Union Européenne  
non identifiés à la T.V.A. en Belgique .  
Si vous avez effectué des opérations ( outputs )  
localisées en Belgique, veuillez consulter le prescrit  
de la circulaire 4/1988. Dans le cas contraire ,  
veuillez consulter la circulaire 6/1981  
Visitez notre site : [www.minfin.fgov.be](http://www.minfin.fgov.be)

1	Nom et prénoms ou dénomination sociale du requérant	
	Rue	Numéro
	Code postal, lieu, pays	
2	Nature de l'activité du requérant	
3	Indication du bureau fiscal et numéro d'identification T.V.A. du requérant dans le pays où celui-ci a son siège, son domicile ou sa résidence habituelle	
4	Période visée par la demande	mois du année mois Au année
5	Montant total – en chiffres – dont le remboursement est demandé (relevé détaillé, voir au verso) ▼ EURO obligatoire ▼	€
7	Mode de règlement souhaité (*) compte bancaire <input type="checkbox"/> compte chèque postal <input type="checkbox"/> chèque ou mandat <input type="checkbox"/>	
	IBAN Numéro de compte	code Swift
	Nom du titulaire	
	Nom et adresse de l'organisme financier	
8	Nombre des annexes : ..... Factures : ..... Documents d'importation :	
9	Le requérant déclare :	
	a) que les biens ou services indiqués au verso de la présente demande ont été utilisés pour ses besoins d'assujetti à l'occasion de : _____	
	b) qu'il n'a effectué dans le pays où le remboursement est demandé, au cours de la période visée par la présente demande :	
	1	<input type="checkbox"/> (*) aucune livraison de biens ni aucune prestation de services
	2	<input type="checkbox"/> (*) que des prestations de services ou livraisons de biens pour lesquelles le client est redevable de la taxe . <b>Les factures adressées au client doivent être jointes au dossiers ainsi que tout élément explicatif .</b>
3	<input type="checkbox"/> (*) que certaines prestations de transport exonérées et certaines prestations de services accessoires à ces prestations de transport ;	
4	<input type="checkbox"/> (*) Que des opérations pour lesquelles l' acquéreur des biens ou services dispose d' une franchise de taxe à l' achat ( ventes à des missions diplomatiques , organismes supranationaux et effort de défense ) ou des opérations exonérées ( exportations ) . <b>Le certificat 450 délivré par l' ayant droit à la franchise à l' achat ou les documents d' exportations doivent être joints au dossier</b>	
	c) <input type="checkbox"/> avoir reçu de notes de crédit sur les factures demandées en remboursement (si oui, les déclarer en	
	<input type="checkbox"/> ne pas avoir reçu case 10, en diminution du montant total)	
	d) que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères.	
	Le requérant s'engage à reverser toute somme indûment perçue.	

(\*) mettre une croix dans la case appropriée

(\*) mettre une croix dans la case appropriée

A \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_ (Lieu) \_\_\_\_\_ (Date) \_\_\_\_\_ (Signature)

10	Relevé des montants de T.V.A. relatifs à la période visée par la présente demande					
	Numéro d'ordre	Nature du bien ou du service	Nom, numéro d'identification T.V.A., si connu, et adresse du fournisseur ou du prestataire	Date et numéro de la facture ou du document d'importation	Montant de la taxe y afférente dont le remboursement est demandé	Case réservée à l'administration
	Total					
		Les tickets et factures simplifiées ne sont pas acceptés . Les limitations de l' article 45 ( 50% sur les frais liés aux véhicules mixtes ) et les exclusions ( restaurant , hôtels , frais privés , cadeaux , frais de réception ) sont d' application . Les assujettis soumis à un prorata de déduction sont invités à le communiquer à l' appui de leur dossier			Le montant inscrit doit être converti en Euro . Seules les factures libellées en Euro ( ou en BEF pour les factures émises avant le 1.1.2002 ) sont acceptées .	
	Pièces à joindre :(1) factures originales , numérotées et classées (2) attestation fiscale originale de moins d' un an , mentionnant l' activité exercée délivrée par l' autorité fiscale du pays où l' assujetti est établi . Si cette activité n' ouvre qu' un droit partiel au remboursement de la taxe , le pourcentage admis doit être communiqué. (3) éléments explicatifs nécessaires à la compréhension du dossier ( contrats , documents de transport ) . Dans les cas visés par la circulaire 4 de 1988, la production de copies de factures de vente ( opérations avec montage , travaux occasionnels dans le pays ou pour lesquels l' opérateur n' est pas redevable de la taxe )ou de document d' exportation ( exportation de biens au départ du territoire belge ) peut être rendue obligatoire					